

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DE SAINT-LOUIS

**PROJET DE CONTRASTE À LA MIGRATION ILLÉGALE À TRAVERS L'APPUI  
AU SECTEUR PRIVÉ ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS AU SÉNÉGAL  
(PASPED)**



Cérémonie de clôture de la première phase du PASPED : « Mise en place d'un système incitatif pour l'insertion des jeunes formés dans le marché du travail »



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne



Décembre 2021

## **I. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS**

### **1.1. Objectif général**

L'objectif de la cérémonie est de présenter les résultats et recommandations du projet afin d'identifier les perspectives de consolidation et de pérennisation des acquis.

### **1.2. Objectifs spécifiques**

De manière spécifique, l'atelier permettra aux différents acteurs parties prenantes de :

- Partager les principaux résultats du projet et faire un bilan de la première phase et ses effets sur l'insertion des jeunes ;
- Discuter sur les forces et faiblesses du dispositif d'insertion et les principales contraintes rencontrées ;
- Partager les expériences et leçons apprises durant la mise en œuvre du projet ;
- Dégager des perspectives et informer les stagiaires sur les opportunités d'insertion (auto-emploi et/ou emploi salarié).

### **1.3. Résultats attendus**

Au terme de cet atelier, les résultats suivants sont attendus :

- Les résultats de la première phase du PASPED sont partagés et la visibilité du projet est améliorée ;
- Les forces et faiblesses ainsi que les contraintes rencontrées durant la mise en œuvre du projet sont partagées afin de dégager des mesures correctives ;
- Les expériences et leçons apprises sont capitalisées pour diffuser ce modèle d'insertion ;
- Des perspectives sont identifiées et les opportunités d'insertion sont partagées avec les jeunes.

## **II. CIBLES ET PARTIES PRENANTES**

- Autorités administratives (4)
- ARD (4);
- Représentants de l'AICS (2) ;
- Les bénéficiaires des bourses de stage (200) ;
- Les représentants des entreprises d'accueil (10) ;
- Chambre de commerce (2) ;
- Chambres des métiers (1) ;
- ANSD (1) ;
- Inspection du travail (1) ;
- ANPEJ (1) ;
- 3FPT (1)
- ONFP (1)
- DER (1)
- CREEJ (1)
- ONG CONCEPT (1)
- JOKOLABS (2)
- CONCREE SAS (1)
- SENEGAL SERVICES (1)
- CENTRE DIAPALANTE (2)
- IPAR (1)

## PROJET DE CONTRASTE À LA MIGRATION ILLÉGALE À TRAVERS L'APPUI AU SECTEUR PRIVÉ ET À LA CRÉATION D'EMPLOIS AU SÉNÉGAL (2020-2021)

### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La fragilité de l'économie sénégalaise est la cause principale de la migration depuis les zones les plus fragiles où le taux de chômage des jeunes est très élevé et les contraintes du secteur privé limitent la capacité de créer des emplois. Pour remédier à cette situation le PSE (Plan Sénégal Emergent) encourage la création des MPME (Micros, Petites et Moyennes Entreprises) comme un moyen efficace de stimuler la croissance et l'emploi. En particulier, il vise à améliorer l'environnement des affaires des MPME grâce à un soutien technique et financier et à un renforcement des capacités.

Le programme PASPED (Projet de contraste à la migration illégale à travers l'appui au Secteur Privé et à la création d'emplois au Sénégal) vient s'inscrire dans le cadre de cette lutte contre la migration illégale, à travers l'appui au secteur privé et à la création d'emplois au Sénégal, d'où le slogan TEKKI FII. La convention a été signée le 14 Décembre 2018 entre l'Union Européenne (UE) et l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), en Co-délégation avec la Caisse de Dépôts et Prêts (CDP). Le PASPED vient en renforcement à la deuxième phase de la PLASEPRI (Plateforme d'appui au secteur privé et à la promotion de la diaspora sénégalaise) qui est une coopération bilatérale italo-sénégalaise, avec les mêmes objectifs en termes d'assistance financière et technique pour le développement des micros, petites et moyennes entreprises mais aussi le soutien au potentiel économique local et celui de la diaspora en Italie.

### OBJECTIFS DU PROJET

**OG** : Réduire la migration irrégulière grâce au soutien du secteur privé et la création d'emploi au Sénégal

**OS1** : Améliorer l'employabilité des jeunes et création d'opportunités d'emploi

**OS2** : Contribuer à la création d'emplois décents grâce au renforcement du soutien technique et financier aux MPME dans les régions cibles (Dakar, Diourbel, Thiès, Kaolack, Louga, Saint Louis)

**OS3** : Améliorer la coordination entre les MPME et les instituts d'éducation et de formation professionnelle

**OS4** : Mettre en place un système incitatif pour les MPME en vue de l'insertion sur le marché du travail de jeunes personnes formées.

### ACTIVITÉS RÉALISÉES

La convention signée entre l'ARD et l'AICS concerne la mise en place d'un système incitatif pour les MPME en vue de l'insertion sur le marché du travail de jeunes personnes formées. Cette convention a permis de dérouler les activités suivantes :

- La cartographie du secteur privé régional a permis de répertorier toutes les entreprises formelles de la région de Saint-Louis en se basant sur les données déjà existantes à travers les services techniques compétents. Les résultats de la cartographie montrent 2 773 entreprises répertoriées soit 14% des unités économiques recensées dans le cadre du RGE. La répartition spatiale des entreprises montre une certaine disparité entre les départements notamment avec Saint-Louis 87,9%, Dagana 9,1% et Podor 3%.
- La deuxième activité importante est l'analyse des besoins des entreprises qui adhèrent à la composante 3 du PASPED. Ce travail a débuté par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt qui a permis de recueillir 80 entreprises souhaitant recevoir des stagiaires. Suite à une enquête

effectuée par l'équipe de l'ARD au niveau des 80 entreprises, 60 ont été jugées capables d'accueillir des stagiaires et 49 profils ont été identifiés.

- Un appel à candidature pour la sélection des stagiaires a permis de recueillir 1 590 dossiers de candidature et un comité, composé de l'ANSD, de l'ANPEJ, de l'ARD, de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers et de l'Inspection du Travail a procédé à la présélection de 2 à 3 candidats par profil. Cette présélection a été envoyée aux entreprises qui ont effectué la sélection finale.
- L'élaboration des contrats a été faite par une équipe mise en place par le responsable administratif et financier de l'ARD et un atelier a été organisé à la Chambre de Commerce avec l'ensemble des stagiaires pour procéder à la signature.
- Le démarrage effectif des stages dans les entreprises a commencé à partir du 1<sup>er</sup> Décembre 2020.
- Une mission de suivi des stages dans 12 entreprises a été organisée du 12 au 13 Janvier 2021, en compagnie du Directeur de l'ARD, pour recueillir l'impression des employeurs et des stagiaires.

